



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/48 24 octobre 2005

FRANÇAIS ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

# PROGRAMME DE PAYS: AFGHANISTAN

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du gouvernement afghan
- Feuille de couverture du programme de pays
- Programme de pays (Résumé analytique présenté par le gouvernement afghan)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

# FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DE L'AFGHANISTAN

Unité de l'Ozone, Agence nationale de la protection de l'environnement

# État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		17 octobre 2004	15 janvier 2005
Protocole de Montréal (1987)		17 octobre 2004	15 janvier 2005
Amendement de Londres (1990)		17 octobre 2004	15 janvier 2005
Amendement de Copenhague		17 octobre 2004	15 janvier 2005
Amendement de Montréal (1997)		17 octobre 2004	15 janvier 2005
Amendement de Beijing (1999)		17 octobre 2004	15 janvier 2005

**Production de substances réglementées :** Aucune production de substances réglementées

Consommation de substances réglementées (2004): 180,2 tonnes

180,0 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC- 114			Halon 121	Halon 130	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br-Me
SAO	22,2	157,0		0,8	180,2				0,2		0,2	
PAO	22,2	157,0		0,5	179,7	0,1		0,1	0,2		0,2	

Répartition des PAO par substance:	CFC	99,8 %	Halons	CTC et	% <b>B</b>	r-Me	
Répartition des PAO par secteur:	Aérosols	Mousses	Halons	Réfrigération	Solvants	Autre	Br-Me
Consommation (tonnes PAO):	0,0	22,2	0,1	157,5	0,2	0,0	0,0
Pourcentage du total :		12,3%		87,5%	0,1%		

PROTOCOLE DE MONTREAL (tonnes PAO)	CFC	Halons	Bromure de méthyle
Consommation de référence	380,0	1,9	
Consommation permise en 2005	190,0	0,9	
Source · Programme de pays (2005)			

Programme de pays

Durée du programme de pays : 5 ans (2006-2010)

Niveau d'élimination de SAO visé: Réduction de 85% de la consommation de SAO d'ici

2007; élimination complète d'ici la fin de 2009.

Secteurs d'élimination prioritaires : Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et

secteur des mousses

Coût des activités au pays : 1 842 641 \$US

#### Stratégie :

Le gouvernement s'est engagé à éliminer l'utilisation des SAO conformément aux objectifs et au calendrier précisés dans le Protocole de Montréal. La stratégie d'élimination est fondée sur diverses mesures qui comprennent l'application des règlements relatifs aux SAO, le renforcement des capacités, la fourniture d'une assistance technique et financière aux utilisateurs afin de faciliter le passage à une technologie sans SAO, la sensibilisation du public et la surveillance de l'utilisation des SAO dans le pays.

#### OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

### DESCRIPTION

1. Le gouvernement afghan a présenté son programme de pays aux fins de son examen à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

## Contexte

- 2. Depuis le milieu des années soixante-dix et jusqu'en 2002, l'Afghanistan a connu des événements extraordinaires et une instabilité civile, l'effondrement du cadre institutionnel gouvernemental et l'écroulement total de l'activité industrielle. Depuis décembre 2001, des changements sont intervenus grâce à une expansion économique qui a créé une demande de biens et services, notamment de SAO et d'équipements à base de SAO. La principale difficulté rencontrée par le gouvernement afghan est le peu de temps dont il disposait pour faire face aux mesures de contrôle prévues pour réduire la consommation de SAO.
- 3. L'Afghanistan est un pays enclavé avec de longues frontières avec les six pays voisins (2 430 km de frontières avec le Pakistan, 1 206 km avec le Tadjikistan, 936 km avec l'Iran, 744 km avec le Turkménistan, 137 km avec l'Ouzbékistan et 76 km avec la Chine). Il existe 16 points officiels d'entrée dans le pays ; toutefois, de nombreuses marchandises entrent sans contrôle sur le territoire par différents points répartis le long des frontières (« qui sont très perméables »).

# Consommation de SAO

- 4. En l'absence de données officielles relatives aux importations de SAO en Afghanistan, les niveaux de consommation de SAO présentés dans le programme de pays/PGF de l'Afghanistan ont été déterminés à partir d'une étude sélective effectuée au début de 2005 et des meilleures estimations possibles. En outre, une estimation de la demande a également été élaborée à partir d'une estimation des équipements à base de SAO disponibles dans le pays. De plus, la consommation théorique par personne de CFC a été calculée sur la base de la consommation de CFC par habitant et du PIB des pays voisins de l'Afghanistan (à savoir, Pakistan, Tadjikistan, Iran, Turkménistan, Ouzbékistan et Chine). Sur cette base, on a estimé qu'Afghanistan la consommation était de 0,0058 tonnes PAO de CFC par habitant, ce qui donne une consommation totale de 174 tonnes PAO de CFC.
- 5. En se fondant sur les résultats de l'étude réalisée en Afghanistan, on a estimé qu'en 2004 environ 179,7 tonnes PAO de CFC ont été utilisées pour l'entretien de l'équipement de réfrigération, et 157,5 tonnes PAO en tant qu'agent de gonflage de la mousse (22,2 tonnes PAO utilisées par deux fabricants de mousse souple). De plus, 0,06 tonne PAO de halons et 0,22 tonne de CTC ont été importées. La majorité des CFC utilisés dans le pays sont arrivés par petits conteneurs (d'une capacité de 13,6 kg ou même inférieure) principalement d'Iran et du Pakistan.
- 6. La majorité des ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération en activité réparent toutes sortes de systèmes de réfrigération, y compris les climatiseurs d'automobiles. Quelques ateliers seulement réparent exclusivement les systèmes fixes et les climatiseurs d'automobiles.

# Législation en matière de SAO et aide institutionnelle

- 7. Peu de temps après la ratification du Protocole de Montréal par l'Afghanistan en juin 2004, un bureau de l'ozone a été créé au sein du Ministère de l'irrigation, des ressources en eau et de l'environnement. En janvier 2005, le Département de l'environnement s'est séparé du Ministère et une Agence nationale de la protection de l'environnement a été établie relevant directement du Cabinet du Président.
- 8. A sa 43<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé 40 000 \$US au titre de frais de démarrage pour la création du bureau de l'ozone et pour aider le gouvernement à rassembler les données et à élaborer le programme de pays/PGF; et le montant de 20 000 supplémentaires de frais de démarrage ont été approuvés à titre exceptionnel par le Comité exécutif à sa 46<sup>e</sup> réunion. Le programme de pays comprend une demande de financement additionnel pour ce projet (300 000 \$US pour une période de trois ans). Les observations et recommandations du cette sont Secrétariat concernant demande présentées dans document UNEP/OzL Pro/ExCom/47/14

# Proposition de PGF

9. Le programme de pays comprend une proposition de projet PGF. Dans la demande initialement présentée, le gouvernement afghan avait sollicité un montant total de 1 467 170 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et recommandations du Secrétariat concernant cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22.

# **OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT**

10. La seule aide reçue par le gouvernement afghan du Fonds multilatéral à ce jour s'élève à 120 000 \$US pour la préparation de son programme de pays/PGF et pour la création du bureau de l'ozone, pour une période d'un an..

# Questions liées à la situation de conformité de l'Afghanistan

11. A leur Seizième Réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont noté que l'Afghanistan, classé comme fonctionnant dans le cadre des dispositions du paragraphe 1 de l'article 5, n'avait communiqué aucune donnée concernant la consommation ou la production au Secrétariat de l'ozone, ce qui plaçait le pays en situation de non conformité vis-à-vis de ses obligations de communication des données, requises par le Protocole de Montréal (décision XVI/18). Par la suite, l'Afghanistan a envoyé des données sur la consommation de SAO pour les années concernées.

## Consommation de CFC

12. Le Secrétariat était conscient de la complexité de l'analyse des données de consommation de SAO dans les pays qui sont récemment devenus parties au Protocole de Montréal : Cette situation devient encore plus compliquée en Afghanistan où, comme indiqué dans le descriptif du programme de pays, aucune donnée concernant les importations de SAO n'est disponible dans

les registres officiels. Toutefois, étant donné ces conditions et dans certaines limites, le Secrétariat a souligné qu'il devait être certain de la fiabilité des informations présentées afin de pouvoir conseiller à bon escient le Comité exécutif afin qu'il approuve ou non un programme de pays quelconque et toute activité connexe visant l'élimination. Dans le cas de l'Afghanistan, le Secrétariat avait de sérieux doutes concernant la fiabilité et rigueur des données de consommation telles qu'elles figuraient dans le programme de pays et présentées ensuite au Secrétariat de l'ozone. En particulier :

- a) L'Afghanistan est un pays enclavé avec de longues frontières qui le séparent de ses six voisins (près de 5 500 km). Bien qu'il existe 16 points d'entrée sur son territoire, de nombreuses marchandises sont introduites par différents endroits le long de ses frontières « principalement perméables », et ne sont pas officiellement enregistrées;
- b) La population totale du pays a été estimée dans le programme de pays à 30 millions d'habitants. Cependant, aucun recensement global fondé sur des méthodes précises n'a jamais eu lieu en Afghanistan (les sources d'information dont dispose le Secrétariat indique que la population était de 24,9 millions en 2004);
- c) L'indice de développement humain des Nations Unies, et l'indice de la pauvreté humaine de l'Afghanistan sont parmi les plus bas du monde ;
- d) Environ 80 pour cent de la population afghane vit dans des régions rurales. En 2004, les six villes les plus peuplées représentaient moins de 10 pour cent de la population totale. Par conséquent, le nombre de systèmes réfrigérés, y compris de climatiseurs d'automobile doit être très bas ;
- e) Sur la base d'un rapport de l'Administration de l'information en matière d'énergie, le réseau électrique afghan a été gravement endommagé, et moins de 10 pour cent de la population a actuellement accès à l'électricité. En 2004, la pénurie d'électricité constituait un obstacle majeur à la reprise de l'activité économique. Le nombre de foyers et d'entreprises pourvues d'équipement de réfrigération est de ce fait très bas. Par conséquent, le chiffre de 44 tonnes PAO de CFC correspondant à l'entretien de cet équipement semble très élevé;
- f) D'après les sources d'information dont dispose le Secrétariat, en 2000 seulement 6 200 voitures de tourisme et 7 000 véhicules commerciaux possédaient des cartes grises. En 2002, quelque 33 500 taxis fonctionnaient dans le pays. Toutefois, selon le programme de pays de l'Afghanistan, le nombre de véhicules équipés de climatiseurs à CFC-12 est de 300 000, avec une consommation annuelle associée de CFC égale à 113 tonnes PAO pour l'entretien, ce qui est très élevé;
- g) L'économie afghane, qui a toujours été principalement agricole, a été ébranlée par la situation difficile qui a sévit dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. En dépit des circonstances extrêmement difficiles qui régnaient dans le pays dans

- les années quatre-vingt-dix, la consommation de référence de CFC a été estimée à 380 tonnes PAO ;
- h) Selon les données recueillies dans l'étude réalisée pendant le premier trimestre de 2005, le montant de CFC utilisés en 2004 par les ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération a été de seulement 18,8 tonnes PAO. Ce niveau de consommation semble être plus réaliste étant donné la situation actuelle en Afghanistan.
- 13. En réponse aux observations ci-dessus formulées par le Secrétariat, le PNUE a répondu de la manière suivante :
  - a) La comparaison de la consommation par habitant avec les pays voisins, à l'exception de l'Iran, a donné une consommation moyenne de 0,0425 tonne PAO/1 000 habitants. La consommation moyenne a ensuite été ajustée à 0,012 tonne PAO/1 000 habitants afin de tenir compte du PIB par personne de l'Afghanistan et des autres pays voisins. En se fondant sur une population d'environ 30 millions d'habitants, la consommation de CFC en 2004 en Afghanistan pourrait être estimée à 345 tonnes PAO. Toutefois, le PNUE estimait que ce chiffre était encore trop élevé, et l'a ajusté à 174 tonnes PAO, en se fondant sur les résultats de l'étude;
  - L'étude effectuée pendant la préparation du programme de pays/PGF de l'Afghanistan portait sur six villes principales, une ville moyenne et une petite ville, soit 28 pour cent de la population totale et 50 pour cent de la consommation totale de CFC. Cette étude portait également sur 53 pour cent de la population urbaine et sur 21 pour cent de la population rurale en Afghanistan. De ce fait, et en raison de l'analyse très prudente des données de la région, le PNUE ne peut pas accepter les réserves exprimées par le Secrétariat à propos de la fiabilité et de la rigueur des données concernant la consommation ;
  - c) Bien que la valeur du PIB par habitant soit très basse en Afghanistan (720 \$US/habitant), c'est un pays particulier où les activités de l'économie parallèle n'apparaissent pas dans le calcul du PIB. Il semble qu'en Afghanistan l'économie parallèle soit le principal mécanisme du marché;
  - d) Selon un récent rapport du Ministère de l'énergie et de l'eau, 17 centrales électriques sur 19 fonctionnent depuis 2004. De même, certaines villes frontalières ont accès à l'électricité en vertu d'accords bilatéraux entre l'Afghanistan et les pays voisins. De plus, on trouve dans le pays un grand nombre d'utilisations non enregistrées de l'électricité et de générateurs autonomes d'électricité;
  - e) Depuis 1995, l'importation de véhicules d'occasion (principalement des modèles antérieurs à 1992) constitue une activité très lucrative. Un rapport récent du Département de la circulation de Kaboul estimait à 300 000 le nombre de véhicules dans la ville. Les dernières statistiques fiables concernant les véhicules

- remontent à 1986, année où 60 000 véhicules étaient immatriculés en Afghanistan. Le nombre de véhicules appartenant à des Afghans vivant dehors et le long des frontières a augmenté de manière disproportionnée ; on peut supposer qu'un grand nombre de ces véhicules fonctionnent toujours ;
- f) Les deux fabricants de mousse qui produisent de la mousse à très faible densité sont situés près des frontières avec l'Iran et du Pakistan, d'où proviennent les matières premières. La consommation estimée de CFC de 22,2 tonnes PAO semble être faible, étant donnée le type de mousse fabriquée (en l'absence de statistiques officielles, l'équipe qui a réalisé l'étude a dû s'en tenir à l'information fournie par les propriétaires des usines).
- 14. A la suite de la présentation du programme de pays/PGF de l'Afghanistan aux fins de son examen par le Comité exécutif, et pendant le processus d'examen par le Secrétariat, le gouvernement afghan a officiellement communiqué sa consommation de SAO en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. D'après des données communiquées par le gouvernement, le Secrétariat de l'ozone a établi des consommations de référence pour les SAO concernées, notamment de 380 tonnes PAO pour les CFC. Par conséquent, le Secrétariat a terminé son examen sur la base des données de consommation officiellement déclarées, qui sont identiques aux données figurant dans la proposition de projet de PGF.

# <u>Législation relative aux SAO</u>

- 15. La 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a accordé au PNUE et au PNUD la somme de 60 000 \$US pour aider le gouvernement afghan à préparer la proposition de programme de pays et de PGF, étant entendu que des mesures législatives concernant les SAO auront été élaborées au moment de la présentation du projet de programme de pays et de PGF.
- 16. Le Bureau de l'ozone a déjà commencé à travailler avec les ministères du commerce et des finances, et avec les utilisateurs finaux de SAO en vue de contrôler l'importation et l'utilisation des SAO dans le pays. Le Bureau de l'ozone a également élaboré des règlements visant à surveiller et à contrôler l'utilisation des SAO, et envisage de prendre des mesures immédiates pour interdire l'importation de matériel à base de CFC. En août 2004, des représentants des Bureaux de l'ozone, des départements des douanes et des ministères du commerce de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan ont examiné un mécanisme de collaboration visant à contrôler les importations et les exportations entre les trois pays, ainsi que les procédures permettant l'adoption d'un mécanisme législatif et réglementaire harmonisé concernant les SAO.
- 17. Toutefois, des travaux spécifiques liés à la formulation de la politique générale, à l'élaboration d'un système de permis et à d'autres mesures de contrôle seront mises en route dès que le programme de pays de l'Afghanistan sera approuvé par le Comité exécutif.

# RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

# 18. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Approuver le programme de pays de l'Afghanistan, étant entendu que l'approbation de ce programme ne signifie pas l'approbation des projets qui y sont mentionnés ni de leurs niveaux de financement ;
- b) Demander au gouvernement afghan de donner tous les ans au Comité exécutif des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Le rapport initial, qui sera présenté selon le mode approuvé et visera la période du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 31 décembre 2006, devra être remis au Secrétariat du Fonds au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2007.

----

# جمهوری اسلامی افغانستان اداره ملی حفاظت محیط زیست



# دافغانستان اسلامی جمهوریت دچاپیریال ساتنی ملی اداره

# Islamic Republic of Afghanistan National Environmental Protection Agency

Our Ref: 4830/ NOU

Dated: 26<sup>th</sup> September 2005

Pages: 2 including this page

Chief Officer
Multilateral Fund Secretariat
Multilateral Fund Secretariat for Implementation of
Montreal Protocol
Montreal, Canada

Subject: Country Programme and Refrigerant Management Plan of Afghanistan

### Dear Sir / Madam,

The Government of the Islamic Republic of Afghanistan ratified the Vienna Convention for the Protection of Ozone layer and the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer with all its four amendments on 17<sup>th</sup> June 2004, and became the 188<sup>th</sup> Party to the Montreal Protocol.

While reiterating its commitment to the protection of Ozone layer, the Government of the Islamic Republic of Afghanistan will make additional efforts to comply with all its obligations under the Montreal Protocol, despite having ratified the Protocol quite late.

It is indeed my pleasure to submit on behalf of the Government of the Islamic Republic of Afghanistan the Country Programme and Refrigerant Management Plan Project Proposal (attached) and has followed an accelerated approach with support from UNEP and GTZ in assessing consumption and defining a road map for the implementation of Montreal Protocol in Afghanistan. As an Article 5 country, The Islamic Republic of Afghanistan needs financial assistance to follow a fast track implementation of ODS phase out activities to achieve the 50% reduction target in 2005 and 85% reduction in 2007 with the approved CPRMP to ensure timely implementation of the Montreal Protocol in Afghanistan.

The licensing system has been prepared and is in final stages to become effective, however the Islamic republic of Afghanistan has issued an interim import ban on ODS and ODS based equipments.

Afghanistan is a war ravaged and underdeveloped country, therefore we look forward to receiving enhanced assistance from the Secretariat in helping Afghanistan achieve its compliance status as defined under the Montreal Protocol.

Please accept, the assurances of my highest consideration.

Sincerely,

Mostapha Zaher

Director - General

National Environmental Protection Agency

Kabul- Afghanistan

cc: UNEP, GTZ

# **COUNTRY PROGRAMME**

# **COVER SHEET**

Country: Islamic Republic of Afghanistan

Lead National Agency: National Environmental Protection Agency

(NEPA) Ministry of Environment

**Lead Implementing Agency:** UNEP/GTZ

**Period Covered by** 

**Country Programme Phase Out Plan:** 2005-2007

# 1. PHASE OUT SCHEDULE

Substances	Base line	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Annex A Group-I								
CFC-11		22.2	22.2	10	-	-	-	-
CFC-12		157	157	100	52	41	30	-
Total CFCs	380	179	179	110	52	41	30	
Annex A Group-II								
Halons 1211	1.8	0.0576	0.0576	-	-	-	-	-
Annex B Group-II								
CTC	0.88	0.198	0.13	0.13	0.13	-	_	-

# THE ACTION PLAN

Sector	Action	Date	Expected results
All	• Institutional Strengthening of the National Ozone Cell.	November 2004	Build capacity to implement the Protocol.
	Collect and disseminate information on ODS phase- out and alternatives	Ongoing	• Increase public awareness by involvement of stake holders
	First Capacity building workshop for Project steering Committee	March 2005	<ul> <li>Create awareness among Project steering Committee members</li> <li>Country Program approval</li> </ul>
	Preparation of Country     Program and RMP	April – Sept 2005	in 47 <sup>th</sup> Meeting of the Parties November 2005
Regulations	• Introduction of comprehensive ODS rules	Dec. 2005	• These rules will be a starting point to introduce and implement regulations.
	• Registration and licensing of ODS and ODS equipment importers.	January 2006	• These regulations will help reduce future demand for ODS but will have no adverse affect on consumers.
	• Introduction of licensing systems to regulate the import of all ODS	January 2006	Effective monitoring and control on ODS imports
	• Ban on imports of CFC based refrigeration equipment.	September 2005	• This ban can be implemented after the ODS rules are approved. This will
	• Ban on import of cars using CFC based mobile air conditioner.		help stop further increase in inventory of ODS and ODS based equipment.
	• Ban on installation of industrial equipment using CFCs.		• These regulations have to be implemented in
	• Tariff incentives for import of NON ODS and disincentive for import of ODS		conjunction with Customs training to be effective.
Refrigeration and air conditioning	• Training of technicians on good practices in refrigeration	Jan 2006 Onwards	Better servicing practices and reduced ODS consumption
	• Establish sites for Recovery		• Reduce consumption of

Sector	Action	Date	Expected results
	and Recycling and their	March	virgin CFC
	operation.	2006	
Training of customs officers and networking	<ul> <li>Training of customs officers on ODS trade and prevention of illegal trade</li> <li>Networking of customs officers with the Pakistan and Iran Custom authorities</li> </ul>	Jan 2006 Onwards	Monitoring and control of imports of ODS.
Foam sector	Investment project to phaseout CFC use	Jan 2006 onwards	Phaseout CFC use and building local capacity
Awareness education and technical information exchange	Carry out awareness and education on Ozone Depletion issues for general public as well as other stake holders	Ongoing	Decrease in consumption due to greater public awareness
Monitoring and Data collection	<ul> <li>Develop a monitoring system for ODS imports with in the general administration of Customs</li> <li>Develop systems for Data collection</li> </ul>	March 2006 ongoing	<ul> <li>Regular reporting on the progress of ODS phase out</li> <li>Regular reporting of data to the ozone Secretariat</li> </ul>

#### PROJECTS FOR FUNDING

	Project	Year	Implementing agency	Total Cost (USD)	Requested from MF (USD)
Institutional	Phase I	2006-2007	UNEP	150,000	150,000
Strengthening	Future Phases*	2008-2010	UNEP	182,000	182,000
	Total for IS	***************************************		332,000	332,000
Refrigerant Management	Monitoring and Evaluation Policy Component	2006-2007	UNEP	100,000	100,000
Plan	Customs Training project	2006-2007	UNEP	75,000	75,000
	Training of Technicians in Good Practices	2006-2007	UNEP	150,000	150,000
	Recovery/Recycling Program	2006-2007	GTZ	582,500	582,500
	Umbrella Foam Project	2006-2007	GTZ	138,306	138,306
	Total for RMP			1,045,806	1,045,806
TOTAL				1,377,806	1,377,806

<sup>\*</sup>Funds to be requested at future Executive Committee Meetings

### **EXECUTIVE SUMMARY**

The Islamic Republic of Afghanistan ratified the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer and its amendments on 17<sup>th</sup> June 2004 and became the 188<sup>th</sup> Party to the Montreal Protocol. Due to its special circumstances and history of occupation, civil war and civil unrest over the last twenty five years it was a late signatory to the Montreal Protocol. The total consumption of the Ozone Depleting Substances in the country, including HCFCs, as per the estimates for the year 2004, amounts to 210.18 Metric Tons corresponding to 181.57 ODP tons.

The Country Program /Refrigeration Management Plan has been prepared to assist the country in the implementation of the Montreal Protocol and reflects the commitment of the Government of Afghanistan for achieving compliance with the obligations of the Montreal Protocol in an expedited manner despite the difficulties and challenges that the country faces in regards to economic development and social difficulties. The Country Program/ Refrigeration Management Plan presents an overall history and profile of the ODS consumption in the country and provides a plan to achieve phase out in the use of ODS in the country in accordance with the Montreal Protocol phase out schedule. This objective will be achieved through provision of technical and financial assistance for capacity building, policy and regulatory measures and customs training. Awareness will be conducted through the Institutional Strengthening project. Major activities planned within the Refrigeration Management Plan are customs and technicians training, Recovery and Recycling programme and an umbrella foam project. A total project funding of US\$ 1,842,641 is proposed to phase out 150 ODP tons of Ozone Depleting Substances in the country.

# **Institutional Strengthening (UNEP)**

The National Environmental Protection Agency (NEPA) has been monitoring the tasks of the Country Programme and the Refrigeration Management Plan preparation in Afghanistan with the guidance of UNEP ROAP, UNEP Post-conflict Assessment Unit and GTZ. Now it is necessary to establish a National Ozone Unit for implementing the phase-out of ODS under the Montreal Protocol.

# **Policy component (UNEP)**

This part focuses on the development of ODS regulations and codes of good practice in refrigeration and their enforcement and monitoring. It is planned to establish an enforcement center that will collect data on imports and use of ODS as well as ensure compliance of ODS rules in the country.

# Training programme on good practices in refrigeration (UNEP)

This programme is aimed at improving servicing and maintenance practices for the refrigeration and air conditioning sector by training technicians and making them aware of testing, maintaining and servicing non-ODS based systems.

### **Umbrella project foam sector**

It is envisaged to phase out 22 ODP tons of CFC-11 in flexible foam manufacturing process. Various applications, such as mattresses, sponges, furniture foams will need to be investigated. GTZ will be the implementing agency for this project.

# **Recovery and Recycling**

This project is to enable CFC 12 recovery throughout Afghanistan in order to decrease CFC 12 consumption during the service of domestic/ commercial refrigeration equipment and MAC to allow subsequent recycling of the recovered CFC 12. The implementation of this project will be supported by a specific legislation. IA is GTZ